

27/06/2019



TECHNIQUES

FUSION ATPN/ATIOM C'EST OFFICIEL !!!

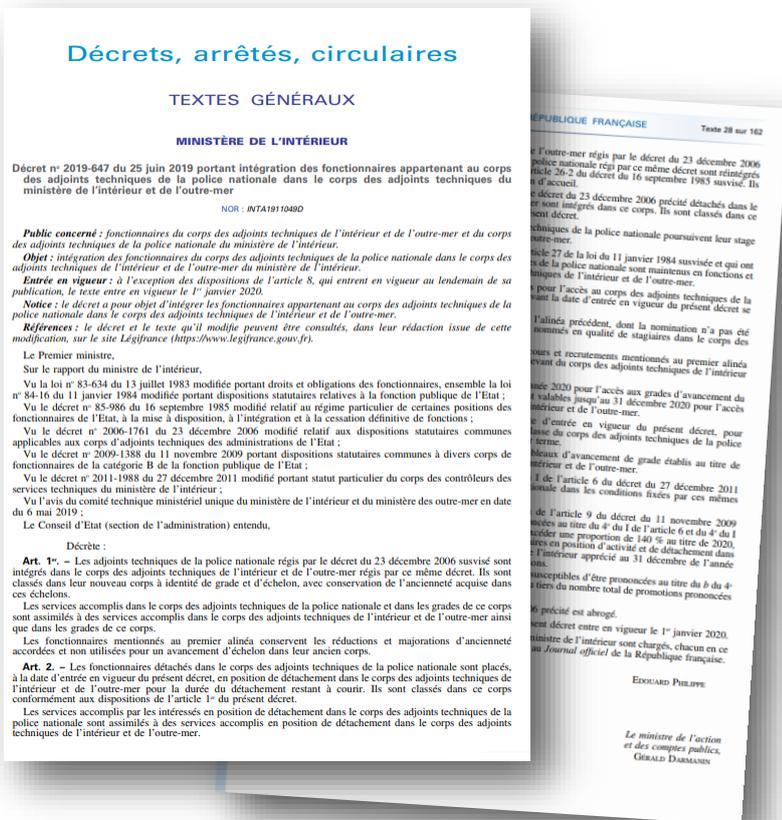
Après avoir été votée au CTM du 6 mai 2019, la fusion des corps Techniques du MI est désormais officielle avec la publication au Journal Officiel du 27 juin, du Décret n°2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer.

Entrée en vigueur : à l'exception des dispositions de l'article 8, qui entrent en vigueur au lendemain de sa publication, le texte entre en vigueur le 1er janvier 2020.

Les adjoints techniques de la police nationale sont intégrés dans le corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer.

Ils sont classés dans leur nouveau corps à identité de grade et d'échelon, avec conservation de l'ancienneté acquise dans ces échelons.

Les services accomplis dans le corps des adjoints techniques de la police nationale et dans les grades de ce corps sont assimilés à des services accomplis dans le corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ainsi que dans les grades de ce corps.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS INFORME !